

BARÈME DES PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES APPLICABLES À COMPTER DU 1er JANVIER 2025

L'examen des justificatifs et, en particulier, l'avis émis par les impôts sont obligatoires.

	PLS - ZONES 2 ET 3	LLI (Pinel) LOIRE ATLANTIQUE HORS NANTES	LLI (Pinel) NANTES
CATÉGORIE DE MÉNAGE NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE (1)	REVENU IMPOSABLE (revenus perçus en 2023 avis reçu en 2024)	REVENU IMPOSABLE (revenus perçus en 2023 avis reçu en 2024)	REVENU IMPOSABLE (revenus perçus en 2023 avis reçu en 2024)
1	30 161	35 435	43 475
2	40 279	47 321	64 976
3	48 437	56 905	78 104
4	58 477	68 699	93 556
5	68 790	80 816	110 753
6	77 527	91 078	124 630
Par personne supplémentaire	+ 8 648	+ 10 161	+ 13 886

DP/JB - Le 29 Janvier 2025

(1) Catégorie de ménages - Nombre de personnes composant le ménage :

- 1 - Une personne seule et/ou avec enfant(s) en droit de visite
- 2 - Deux personnes sans aucune personne à charge
- 3 - Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge
- 4 - Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge
- 5 - Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge
- 6 - Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge